

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 17 MARS 1883.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1883.

(Voir les n<sup>os</sup> 120, II, session de 1881-1882, 18 et 94, session de 1882-1883,  
de la Chambre des Représentants, et 37, session de 1882-1883, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, WILLEMS, le Comte DE BORCHGRAVE  
d'ALTENA et DEVADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget présenté par M. le Ministre des Finances à la Chambre des Représentants s'élevait à la somme de fr. 88,805,919-47.

Divers amendements présentés par le Gouvernement et s'élevant à 8,713,200 francs ont porté ce chiffre à fr. 97,519,119-47.

Mais en réponse aux questions formulées par la section centrale, le Ministre des Finances a proposé une réduction de 1,000,000 de francs, ce qui ramène le montant du Budget à fr. 96,519,119-47.

Le rapport si complet présenté par le rapporteur de la section centrale nous dispense de faire valoir les considérations qui justifient ce changement.

Ce Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants par 87 voix.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
DEVADDER.

*Le Membre ff. de Président,*  
Baron PAUL BETHUNE.